

Département LOIRET
Canton CHALETTE SUR LOING
Commune AMILLY

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE AMILLY**

Arrêté temporaire n° 2024-CIR-167

**Portant réglementation de la circulation et du
stationnement**

**D2060, D2007, D2107 - AVENUE D'ANTIBES,
D973 - AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER,
D943 - RUE DU GROS MOULIN, D163 - RUE DU
PONT D'ARDAN, RUE DE COULEUVREUX, RUE
DU GENETOY, RUE DU MARÉCHAL JUIN, RUE
DES BARRES, RUE DE BROSSERONDE, RUE DE
PISSEUX, D163 - ROUTE DE VIROY, RUE DES
POINTARDS, RUE DE LA FONTAINE, D973, RUE
DE L 'EUROPE, D163 - RUE DES BRUYÈRES, D93
- ROUTE DE CHÂTILLON, RUE DE LA
COGNETTERIE, D163 - RUE DU BOIS DES
DAMES, RUE DES POHUTS, RUE DE MORMANT,
RUE DE LA MARMETTERIE, RUE DE LA
CHAROGERIE, D943 - RUE DE LA VALLÉE, RUE
DES BOURGOINS, D943 - RUE DE LA NIVELLE,
RUE DES BLARDS, RUE DU CHRIST, RUE DE LA
TUILERIE, RUE SAINT-GABRIEL, D1193, RUE
DES DADOTS, RUE DU DOCTEUR TRIOSON, D93
- RUE DE SAINT-FIRMIN-DES-VIGNES, RUE
DES PONTS, RUE DE PIPAULT, RUE JULES
FERRY, RUE DE LA CAUSTIÈRE, AISANCE DES
BASSES LOGES, RUE EUGÈNE LACROIX, RUE DE
LA LÉTHUMIÈRE, RUE DE LA VALLÉE À BEZÉ,
RUE DE VILLENEUVE, RUE DE SAULCEUX, RUE
DES MUSETS, RUE DES HAUTES VARENNES,
RUE ANDRÉ LIORET, RUE DE LA ROCHE, RUE
DU RUISSEAU, RUE DU BUISSON, RUE DE LA
CHEMINÉE PEYNAULT, D943 - RUE DE LA MÈRE
DIEU, RUE DU MAUPAS, CHEMIN TERRES
FORTES AUX MARTINS, RUE DU CHESNOY, RUE
ROBERT SCHUMANN, RUE DE LA LIBÉRATION,
RUE DES GOTHS, D93 - RUE DE LA
COOPÉRATIVE, RUE DE LA ROSE BLANCHE, RUE
DES CASTORS, RUE DES HAUTS DE VIROY, RUE
DES BLEUETS, RUE DES CHARPENTIERES,
CHEMIN RURAL 123 DIT DES HAUTES
VARENNES, RUE DES CHARDONNÉREUX, RUE
RAYMOND TELLIER, RUE DE MALTAVERNE, RUE**

**DES MARTINS, D863 - RUE DE LA MAIRIE, RUE
DU CARRE, RUE DES TAMPLONNEAUX, RUE DU
MOULIN CHARRIER, RUE DES CHÂTELAINS,
RUE DES PROCHASSONS, RUE PAPELARD, RUE
DU MARÉCHAL LECLERC, RUE DE LIVOIS, D93 -
RUE FRANCIS PRIEUR, RUE DES HAUTES
FEUILLES, RUE DU RÉVEILLON, RUE DES
RÉGNIERS, RUE DES COQUELICOTS, RUE
GERARD PHILIPPE, RUE ARISTIDE BRIAND, RUE
ALBERT FRAPPIN, RUE DU FONTENY, RUE DES
CLOSEAUX, RUE PEYNAULT, RUE DE
PAUCOURT, RUE DES PETITS LOUIS, RUE DU
RASOIR, RUE PIERRE BROSSOLETTE, RUE DES
GRANDS CHAMPS, RUE HENRI DUNANT, RUE
D'ANJOU, RUE LOUIS BLÉRIOT, RUE FRÉDÉRIC
CHOPIN, RUE PIERRE SÉMARD, RUE DU
VERNISSON, RUE BRISELANCE, RUE DE LA
GREFFERIE, RUE DU MARCHAIS ROUGE, RUE
MAURICE GENEVOIX, RUE DE LA MARE AUX
FÉES, RUE EMMANUEL CHABRIER, RUE JEAN
MONNET, RUE DE LA JUSTICE, RUE DES
TERRES BLANCHES, RUE DE L'ARMOIRE, RUE
MOZART, RUE DU PORT, RUE JACQUES
OFFENBACH, RUE DES JOUSSETS, RUE DU
MOULIN BARDIN, RUE DU VIVIER, BOULEVARD
MENDÈS FRANCE, RUE SAINTE SAINT BENOIST,
RUE DE LA CROIX ROUGE, RUE DES SABLES,
RUE DE LORRAINE, RUE DES DOMINICAINES,
D93, RUE DE BOURGOGNE, RUE GUE PIOCHE,
RUE DE LA FONTAINE AUX POIS, RUE DU BOIS
RAGEAU, RUE DE LA GRENOUILLE, RUE DES
AMAURYS, RUE MARCHAIS MURAILLE, RUE
DES CYCLAMENS, CHEMIN RURAL 53, RUE
CROIX SAINT JACQUES, RUE SAINT-JACQUES,
RUE DU CELLIER, CHEMIN DE LA CHAROGERIE,
AISANCE DITE DU FONTENY, RUE OLYMPE DE
GOUGES, RUE DE BRETAGNE, RUE LINO
VENTURA, IMPASSE DES BARNABITES, RUE
JEAN MERMOZ, RUE DE LA POULLAILLERIE, RUE
DU GUÉ, RUE DE LA PIENNERIE, RUE DES
FLEURS, RUE DU GENERAL KOENIG, RUE
GEORGES GUYNEMER, RUE DE BELLEVUE, RUE
1ERE ARMEE FR RHIN ET DANUBE, RUE DU
CHÂTEAU, RUE DES PRIMEVERES, RUE DES
CHATELIERS, RUE CREUSE, RUE DES**

MARRONNIERS, RUE DE L'AVENIR, RUE DES PINS, RUE JOLIOT CURIE, RUE DE L'UNION, IMPASSE DES CHARDONNEREUX, RUE DES PRÉS, RUE DU CHÊNE, RUE DU GENERAL DE GAULLE, RUE DES JONCS, RUE DES TILLEULS, RUE DE SAINT LOUP, RUE DES MAISONS NEUVES, RUE CHARLIE CHAPLIN, RUE DU MAIL, IMPASSE DES GENTIANES, ALLÉE DES PELERINS, RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU, RUE DES TONNELIERS, RUE JEAN MOULIN, RUE DE TOURAINE, RUE DU CLOS BEZAULT, RUE DU ROUSSILLON, RUE SAINT EXUPÉRY, RUE DU DOCTEUR NANDROT, RUE DES CASTELETS, RUE JEAN VILAR, RUE DE LA CHENEVIÈRE, RUE DU CANAL, RUE DES EGLANTINES, RUE MAURICE RAVEL, COUR DES CHARDONNEREUX, ROUTE DE VIROY, RUE DE VAUFOLLET, RUE DU PROGRÈS, ALLÉE JACQUELINE AURIOL, RUE DU FLAMBARD, RUE COLETTE, PLACE JEAN JAURÈS, RUE FRANCOIS RABELAIS, CHEMIN DE L'USINE, RUE DES BRUYÈRES, RUE DES GIONS, RUE DES CIGOGNES, RUE DES AUBEPINES, RUE DU PRESOIR, RUE JULES RAIMU, RUE ROUGET DE LISLE, RUE DU MAINE, RUE VINCENT SCOTTO, RUE DU BOIS ROSSIGNOL, RUE SIMONE DE BEAUVOIR, RUE DES CERISIERS, RUE EMILE ZOLA, RUE DE LA GARE, RUE DU COUP CHAMPION, RUE DES PINSONS, RUE DE PROVENCE, ALLÉE DU PONT GAILLARD, RUE HERVE BAZIN, RUE WINSTON CHURCHILL, RUE DES ALOUETTES, RUE JEAN COCTEAU, RUE AUGUSTE RENOIR, RUE SAINT-BENOIST, RUE DE BIR HAKEIM, RUE GUY LEPINE, RUE JACQUES PREVERT, RUE DES MERLINS, ALLEE LE CLOS DE LA CHISE, IMPASSE DES FLEURS, RUE DES ECOLES, CHEMIN DES MEUNIERs, RUE DES BAS DU BUISSON, RUE DES COURSONS, RUE DU CLOS DÉRY, IMPASSE VOIE NOUVELLE DES HAUTES VARENNES, ALLÉE GIRODET, RUE PHILIPPE SERGENT, IMPASSE DU CLOS DE VIROY, RUE MARCEL PAGNOL, RUE DE L'ECLUSE, RUE LOUIS ARAGON, RUE LE CLOS DES SABLONS, RUE DES PERDREAUX, RUE FRANCOIS VILLON, ALLEE DU BOIS GERVAIS, RUE BASSE, RUE DES

**JONQUILLES, RUE D'AQUITAINE, RUE DES
AULNES, PASSAGE DES POINTARDS, AVENUE
DE LA GARE, RUE DU BERRY, PLACE DE
L'EGLISE, RUE DES GIRAULTS, RUE DES
BOUVREUILS, IMPASSE DU QUERCY, ALLÉE
ÉLISABETH VIGÉE LE BRUN, SENTIER DES
JONCS, RUE DES DROITS DE L'HOMME, RUE
DES CORDIERS, RUE ANDRE MALRAUX, ALLEE
QUINCAMPOIX, ALLÉE DE LA TREILLE, RUE
DES PLATANES, ALLÉE AMICIE DE MONTFORT,
VENELLE SAINT MARTIN, RUE PABLO PICASSO,
RUE LUCIEN WAUTIER, PLACE DE LA PAIX, RUE
DES BASSES VARENNES, ALLÉE DES
CHARMILLES, IMPASSE DES MURAILLES, RUE
JULES VERNE, RUE GEORGES MAIRAUT, D863,
RUE DE LA BALANCE, IMPASSE DE LA MARE
AUX FÉES, RUE PAUL GAUGUIN, IMPASSE DES
POHUTS, RUE VICTOR HUGO, RUE HONORE DE
BALZAC, ALLÉE DU GATINAIS, D2007 - RUE DE
LA ROSE BLANCHE, ALLÉE DE CHAMPAGNE,
IMPASSE DES HAUTES FEUILLES, ALLÉE DE
SOLOGNE, IMPASSE DES LILAS et PLACE DES
TERRES BLANCHES (AMILLY)**

Monsieur Gérard DUPATY, Maire d'Amilly,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie,
signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
Considérant qu'en raison des travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés
par SOMELEC - Montargis, D2060, D2007, D2107 - AVENUE D'ANTIBES, D973 -
AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER, D943 - RUE DU GROS MOULIN, D163 - RUE
DU PONT D'ARDAN, RUE DE COULEUVREUX, RUE DU GENETOY, RUE DU
MARÉCHAL JUIN, RUE DES BARRES, RUE DE BROSSERONDE, RUE DE PISSEUX,
D163 - ROUTE DE VIROY, RUE DES POINTARDS, RUE DE LA FONTAINE, D973, RUE
DE L'EUROPE, D163 - RUE DES BRUYÈRES, D93 - ROUTE DE CHÂTILLON, RUE DE
LA COGNETTERIE, D163 - RUE DU BOIS DES DAMES, RUE DES POHUTS, RUE DE
MORMANT, RUE DE LA MARMETTERIE, RUE DE LA CHAROGERIE, D943 - RUE DE LA
VALLÉE, RUE DES BOURGOINS, D943 - RUE DE LA NIVELLE, RUE DES BLARDS,
RUE DU CHRIST, RUE DE LA TUILERIE, RUE SAINT-GABRIEL, D1193, RUE DES
DADOTS, RUE DU DOCTEUR TRIOSON, D93 - RUE DE SAINT-FIRMIN-DES-VIGNES,
RUE DES PONTS, RUE DE PIPAULT, RUE JULES FERRY, RUE DE LA CAUSTIÈRE,
AISANCE DES BASSES LOGES, RUE EUGÈNE LACROIX, RUE DE LA LÉTHUMIÈRE,
RUE DE LA VALLÉE À BEZÉ, RUE DE VILLENEUVE, RUE DE SAULCEUX, RUE DES
MUSETS, RUE DES HAUTES VARENNES, RUE ANDRÉ LIORET, RUE DE LA ROCHE,
RUE DU RUISSEAU, RUE DU BUISSON, RUE DE LA CHEMINÉE PEYNAULT, D943 -
RUE DE LA MÈRE DIEU, RUE DU MAUPAS, CHEMIN TERRES FORTES AUX MARTINS,

RUE DU CHESNOY, RUE ROBERT SCHUMANN, RUE DE LA LIBÉRATION, RUE DES GOTHES, D93 - RUE DE LA COOPÉRATIVE, RUE DE LA ROSE BLANCHE, RUE DES CASTORS, RUE DES HAUTS DE VIROY, RUE DES BLEUETS, RUE DES CHARPENTIER, CHEMIN RURAL 123 DIT DES HAUTES VARENNES, RUE DES CHARDONNÉREUX, RUE RAYMOND TELLIER, RUE DE MALTAVÉRNE, RUE DES MARTINS, D863 - RUE DE LA MAIRIE, RUE DU CARRE, RUE DES TAMPLONNEUX, RUE DU MOULIN CHARRIER, RUE DES CHÂTELAINS, RUE DES PROCHASSONS, RUE PAPELARD, RUE DU MARÉCHAL LECLERC, RUE DE LIVOIS, D93 - RUE FRANCIS PRIEUR, RUE DES HAUTES FEUILLES, RUE DU RÉVEILLON, RUE DES RÉGNIERS, RUE DES COQUELICOTS, RUE GERARD PHILIPPE, RUE ARISTIDE BRIAND, RUE ALBERT FRAPPIN, RUE DU FONTENY, RUE DES CLOSEAUX, RUE PEYNAULT, RUE DE PAUCOURT, RUE DES PETITS LOUIS, RUE DU RASOIR, RUE PIERRE BROSSOLETTE, RUE DES GRANDS CHAMPS, RUE HENRI DUNANT, RUE D'ANJOU, RUE LOUIS BLÉRIOT, RUE FRÉDÉRIC CHOPIN, RUE PIERRE SÉMARD, RUE DU VERNISSON, RUE BRISELANCE, RUE DE LA GREFFERIE, RUE DU MARCHAIS ROUGE, RUE MAURICE GÉNEVOIX, RUE DE LA MARE AUX FÉES, RUE EMMANUEL CHABRIER, RUE JEAN MONNET, RUE DE LA JUSTICE, RUE DES TERRES BLANCHES, RUE DE L'ARMOIRE, RUE MOZART, RUE DU PORT, RUE JACQUES OFFENBACH, RUE DES JOUSSETS, RUE DU MOULIN BARDIN, RUE DU VIVIER, BOULEVARD MENDÈS FRANCE, RUE SAINTE BENOIST, RUE DE LA CROIX ROUGE, RUE DES SABLES, RUE DE LORRAINE, RUE DES DOMINICAINES, D93, RUE DE BOURGOGNE, RUE GUE PIOCHE, RUE DE LA FONTAINE AUX POIS, RUE DU BOIS RAGEAU, RUE DE LA GRENOUILLE, RUE DES AMAURYS, RUE MARCHAIS MURAILLE, RUE DES CYCLAMENS, CHEMIN RURAL 53, RUE CROIX SAINT JACQUES, RUE SAINT-JACQUES, RUE DU CELLIER, CHEMIN DE LA CHAROGERIE, AISANCE DITE DU FONTENY, RUE OLYMPE DE GOUGES, RUE DE BRETAGNE, RUE LINO VENTURA, IMPASSE DES BARNABITES, RUE JEAN MERMOZ, RUE DE LA POULLAILLERIE, RUE DU GUÉ, RUE DE LA PIENNERIE, RUE DES FLEURS, RUE DU GÉNÉRAL KOENIG, RUE GEORGES GUYNEMER, RUE DE BELLEVUE, RUE 1ÈRE ARMÉE FR RHIN ET DANUBE, RUE DU CHÂTEAU, RUE DES PRIMEVERES, RUE DES CHATELIERS, RUE CREUSE, RUE DES MARRONNIERS, RUE DE L'AVENIR, RUE DES PINS, RUE JOLIOT CURIE, RUE DE L'UNION, IMPASSE DES CHARDONNÉREUX, RUE DES PRÉS, RUE DU CHÊNE, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, RUE DES JONCS, RUE DES TILLEULS, RUE SAINTE LOUP, RUE DES MAISONS NEUVES, RUE CHARLIE CHAPLIN, RUE DU MAIL, IMPASSE DES GENTIANES, ALLÉE DES PELERINS, RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU, RUE DES TONNELIERS, RUE JEAN MOULIN, RUE DE TOURAINE, RUE DU CLOS BEZAULT, RUE DU ROUSSILLON, RUE SAINT EXUPÉRY, RUE DU DOCTEUR NANDROT, RUE DES CASTELETS, RUE JEAN VILAR, RUE DE LA CHENEVIÈRE, RUE DU CANAL, RUE DES EGLANTINES, RUE MAURICE RAVEL, COUR DES CHARDONNÉREUX, ROUTE DE VIROY, RUE DE VAUFOLLET, RUE DU PROGRÈS, ALLÉE JACQUELINE AURIOL, RUE DU FLAMBARD, RUE COLETTE, PLACE JEAN JAURÈS, RUE FRANÇOIS RABELAIS, CHEMIN DE L'USINE, RUE DES BRUYÈRES, RUE DES GIONS, RUE DES CIGOGNES, RUE DES AUBEPINES, RUE DU PRESOIR, RUE JULES RAIMU, RUE ROUGET DE LISLE, RUE DU MAINE, RUE VINCENT SCOTTO, RUE DU BOIS ROSSIGNOL, RUE SIMONE DE BEAUVOIR, RUE DES CERISIERS, RUE EMILE ZOLA, RUE DE LA GARE, RUE DU COUP CHAMPION, RUE DES PINSONS, RUE DE PROVENCE, ALLÉE DU PONT GAILLARD, RUE HERVE BAZIN, RUE WINSTON CHURCHILL, RUE DES ALOUETTES, RUE JEAN COCTEAU, RUE AUGUSTE RENOIR, RUE SAINT-BENOIST, RUE DE BIR HAKEIM, RUE GUY LEPINE, RUE JACQUES PREVERT, RUE DES MERLINS, ALLEE LE CLOS DE LA CHISE,

IMPASSE DES FLEURS, RUE DES ECOLES, CHEMIN DES MEUNIERES, RUE DES BAS DU BUISSON, RUE DES COURSONS, RUE DU CLOS DÉRY, IMPASSE VOIE NOUVELLE DES HAUTES VARENNES, ALLÉE GIRODET, RUE PHILIPPE SERGENT, IMPASSE DU CLOS DE VIROY, RUE MARCEL PAGNOL, RUE DE L'ECLUSE, RUE LOUIS ARAGON, RUE LE CLOS DES SABLONS, RUE DES PERDREAUX, RUE FRANCOIS VILLON, ALLEE DU BOIS GERVAIS, RUE BASSE, RUE DES JONQUILLES, RUE D'AQUITAINE, RUE DES AULNES, PASSAGE DES POINTARDS, AVENUE DE LA GARE, RUE DU BERRY, PLACE DE L'EGLISE, RUE DES GIRAULTS, RUE DES BOUVREUILS, IMPASSE DU QUERCY, ALLÉE ÉLISABETH VIGÉE LE BRUN, SENTIER DES JONCS, RUE DES DROITS DE L'HOMME, RUE DES CORDIERS, RUE ANDRE MALRAUX, ALLEE QUINCAMPOIX, ALLÉE DE LA TREILLE, RUE DES PLATANES, ALLÉE AMICIE DE MONTFORT, VENELLE SAINT MARTIN, RUE PABLO PICASSO, RUE LUCIEN WAUTIER, PLACE DE LA PAIX, RUE DES BASSES VARENNES, ALLÉE DES CHARMILLES, IMPASSE DES MURAILLES, RUE JULES VERNE, RUE GEORGES MAIRAUT, D863, RUE DE LA BALANCE, IMPASSE DE LA MARE AUX FÉES, RUE PAUL GAUGUIN, IMPASSE DES POHUTS, RUE VICTOR HUGO, RUE HONORE DE BALZAC, ALLÉE DU GATINAIS, D2007 - RUE DE LA ROSE BLANCHE, ALLÉE DE CHAMPAGNE, IMPASSE DES HAUTES FEUILLES, ALLÉE DE SOLOGNE, IMPASSE DES LILAS et PLACE DES TERRES BLANCHES (AMILLY) du 24/06/2024 au 21/09/2024, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article N°1

Du 24/06/2024 au 21/09/2024, D2060, D2007, D2107 - AVENUE D'ANTIBES, D973 - AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER, D943 - RUE DU GROS MOULIN, D163 - RUE DU PONT D'ARDAN, RUE DE COULEUVREUX, RUE DU GENETOY, RUE DU MARÉCHAL JUIN, RUE DES BARRES, RUE DE BROSSERONDE, RUE DE PISSEUX, D163 - ROUTE DE VIROY, RUE DES POINTARDS, RUE DE LA FONTAINE, D973, RUE DE L 'EUROPE, D163 - RUE DES BRUYÈRES, D93 - ROUTE DE CHÂTILLON, RUE DE LA COGNETTERIE, D163 - RUE DU BOIS DES DAMES, RUE DES POHUTS, RUE DE MORMANT, RUE DE LA MARMETTERIE, RUE DE LA CHAROGERIE, D943 - RUE DE LA VALLÉE, RUE DES BOURGOINS, D943 - RUE DE LA NIVELLE, RUE DES BLARDS, RUE DU CHRIST, RUE DE LA TUILERIE, RUE SAINT-GABRIEL, D1193, RUE DES DADOTS, RUE DU DOCTEUR TRIOSON, D93 - RUE DE SAINT-FIRMIN-DES-VIGNES, RUE DES PONTS, RUE DE PIPAULT, RUE JULES FERRY, RUE DE LA CAUSTIÈRE, AISANCE DES BASSES LOGES, RUE EUGÈNE LACROIX, RUE DE LA LÉTHUMIÈRE, RUE DE LA VALLÉE À BEZÉ, RUE DE VILLENEUVE, RUE DE SAULCEUX, RUE DES MUSETS, RUE DES HAUTES VARENNES, RUE ANDRÉ LIORET, RUE DE LA ROCHE, RUE DU RUISSEAU, RUE DU BUISSON, RUE DE LA CHEMINÉE PEYNAULT, D943 - RUE DE LA MÈRE DIEU, RUE DU MAUPAS, CHEMIN TERRES FORTES AUX MARTINS, RUE DU CHESNOY, RUE ROBERT SCHUMANN, RUE DE LA LIBÉRATION, RUE DES GOTHES, D93 - RUE DE LA COOPÉRATIVE, RUE DE LA ROSE BLANCHE, RUE DES CASTORS, RUE DES HAUTS DE VIROY, RUE DES BLEUETS, RUE DES CHARPENTIERES, CHEMIN RURAL 123 DIT DES HAUTES VARENNES, RUE DES CHARDONNÉREUX, RUE RAYMOND TELLIER, RUE DE MALTAVERNE, RUE DES MARTINS, D863 - RUE DE LA MAIRIE, RUE DU CARRE, RUE DES TAMPLONNEAUX, RUE DU MOULIN CHARRIER, RUE DES CHÂTELAINS, RUE DES PROCHASSONS, RUE PAPELARD, RUE DU MARÉCHAL LECLERC, RUE DE LIVOIS, D93 - RUE FRANCIS PRIEUR, RUE DES HAUTES FEUILLES, RUE DU RÉVEILLON, RUE DES

RÉGNIERS, RUE DES COQUELICOTS, RUE GERARD PHILIPPE, RUE ARISTIDE BRIAND, RUE ALBERT FRAPPIN, RUE DU FONTENY, RUE DES CLOSEAUX, RUE PEYNAULT, RUE DE PAUCOURT, RUE DES PETITS LOUIS, RUE DU RASOIR, RUE PIERRE BROSSOLETTE, RUE DES GRANDS CHAMPS, RUE HENRI DUNANT, RUE D'ANJOU, RUE LOUIS BLÉRIOT, RUE FRÉDÉRIC CHOPIN, RUE PIERRE SÉMARD, RUE DU VERNISSON, RUE BRISELANCE, RUE DE LA GREFFERIE, RUE DU MARCHAIS ROUGE, RUE MAURICE GENEVOIX, RUE DE LA MARE AUX FÉES, RUE EMMANUEL CHABRIER, RUE JEAN MONNET, RUE DE LA JUSTICE, RUE DES TERRES BLANCHES, RUE DE L'ARMOIRE, RUE MOZART, RUE DU PORT, RUE JACQUES OFFENBACH, RUE DES JOUSSETS, RUE DU MOULIN BARDIN, RUE DU VIVIER, BOULEVARD MENDÈS FRANCE, RUE SAINTE BENOIST, RUE DE LA CROIX ROUGE, RUE DES SABLES, RUE DE LORRAINE, RUE DES DOMINICAINES, D93, RUE DE BOURGOGNE, RUE GUE PIOCHE, RUE DE LA FONTAINE AUX POIS, RUE DU BOIS RAGEAU, RUE DE LA GRENOUILLE, RUE DES AMAURYS, RUE MARCHAIS MURAILLE, RUE DES CYCLAMENS, CHEMIN RURAL 53, RUE CROIX SAINT JACQUES, RUE SAINT-JACQUES, RUE DU CELLIER, CHEMIN DE LA CHAROGERIE, AISANCE DITE DU FONTENY, RUE OLYMPE DE GOUGES, RUE DE BRETAGNE, RUE LINO VENTURA, IMPASSE DES BARNABITES, RUE JEAN MERMOZ, RUE DE LA POULAILLERIE, RUE DU GUÉ, RUE DE LA PIENNERIE, RUE DES FLEURS, RUE DU GENERAL KOENIG, RUE GEORGES GUYNEMER, RUE DE BELLEVUE, RUE 1ERE ARMEE FR RHIN ET DANUBE, RUE DU CHÂTEAU, RUE DES PRIMEVERES, RUE DES CHATELIERS, RUE CREUSE, RUE DES MARRONNIERS, RUE DE L'AVENIR, RUE DES PINS, RUE JOLIOT CURIE, RUE DE L'UNION, IMPASSE DES CHARDONNEREUX, RUE DES PRÉS, RUE DU CHÊNE, RUE DU GENERAL DE GAULLE, RUE DES JONCS, RUE DES TILLEULS, RUE SAINTE LOUP, RUE DES MAISONS NEUVES, RUE CHARLIE CHAPLIN, RUE DU MAIL, IMPASSE DES GENTIANES, ALLÉE DES PELERINS, RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU, RUE DES TONNELIERS, RUE JEAN MOULIN, RUE DE TOURAINE, RUE DU CLOS BEZAULT, RUE DU ROUSSILLON, RUE SAINT EXUPÉRY, RUE DU DOCTEUR NANDROT, RUE DES CASTELETS, RUE JEAN VILAR, RUE DE LA CHENEVIÈRE, RUE DU CANAL, RUE DES EGLANTINES, RUE MAURICE RAVEL, COUR DES CHARDONNEREUX, ROUTE DE VIROY, RUE DE VAUFOLLET, RUE DU PROGRÈS, ALLÉE JACQUELINE AURIOL, RUE DU FLAMBARD, RUE COLETTE, PLACE JEAN JAURÈS, RUE FRANCOIS RABELAIS, CHEMIN DE L'USINE, RUE DES BRUYÈRES, RUE DES GIONS, RUE DES CIGOGNES, RUE DES AUBEPINES, RUE DU PRESOIR, RUE JULES RAIMU, RUE ROUGET DE LISLE, RUE DU MAINE, RUE VINCENT SCOTTO, RUE DU BOIS ROSSIGNOL, RUE SIMONE DE BEAUVOIR, RUE DES CERISIERS, RUE EMILE ZOLA, RUE DE LA GARE, RUE DU COUP CHAMPION, RUE DES PINSONS, RUE DE PROVENCE, ALLÉE DU PONT GAILLARD, RUE HERVE BAZIN, RUE WINSTON CHURCHILL, RUE DES ALOUETTES, RUE JEAN COCTEAU, RUE AUGUSTE RENOIR, RUE SAINT-BENOIST, RUE DE BIR HAKEIM, RUE GUY LEPINE, RUE JACQUES PREVERT, RUE DES MERLINS, ALLEE LE CLOS DE LA CHISE, IMPASSE DES FLEURS, RUE DES ECOLES, CHEMIN DES MEUNIERES, RUE DES BAS DU BUISSON, RUE DES COURSONS, RUE DU CLOS DÉRY, IMPASSE VOIE NOUVELLE DES HAUTES VARENNES, ALLÉE GIRODET, RUE PHILIPPE SERGENT, IMPASSE DU CLOS DE VIROY, RUE MARCEL PAGNOL, RUE DE L'ECLUSE, RUE LOUIS ARAGON, RUE LE CLOS DES SABLONS, RUE DES PERDREAUX, RUE FRANCOIS VILLON, ALLEE DU BOIS GERVAIS, RUE BASSE, RUE DES JONQUILLES, RUE D'AQUITAINE, RUE DES AULNES, PASSAGE DES POINTARDS, AVENUE DE LA GARE, RUE DU BERRY, PLACE DE L'EGLISE, RUE DES GIRAULTS, RUE DES BOUVREUILS, IMPASSE DU QUERCY, ALLÉE ÉLISABETH VIGÉE LE BRUN, SENTIER DES JONCS, RUE DES DROITS DE L'HOMME, RUE DES CORDIERS, RUE ANDRÉ MALRAUX, ALLEE QUINCAMPOIX, ALLÉE DE LA TREILLE, RUE DES PLATANES, ALLÉE AMICIE DE MONTFORT, VENELLE SAINT MARTIN, RUE PABLO PICASSO, RUE LUCIEN WAUTIER, PLACE DE LA PAIX, RUE DES BASSES VARENNES, ALLÉE DES

CHARMILLES, IMPASSE DES MURAILLES, RUE JULES VERNE, RUE GEORGES MAIRAUT, D863, RUE DE LA BALANCE, IMPASSE DE LA MARE AUX FÉES, RUE PAUL GAUGUIN, IMPASSE DES POHUTS, RUE VICTOR HUGO, RUE HONORE DE BALZAC, ALLÉE DU GATINAIS, D2007 - RUE DE LA ROSE BLANCHE, ALLÉE DE CHAMPAGNE, IMPASSE DES HAUTES FEUILLES, ALLÉE DE SOLOGNE, IMPASSE DES LILAS et PLACE DES TERRES BLANCHES (AMILLY), du fait de l'empiètement du chantier sur la chaussée, la largeur de la voie de circulation sera réduite. La largeur de voie maintenue sera de 3,00 mètres.

Article N°2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

Article N°3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article N°4

Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article N°5

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE AMILLY, le 28/06/2024

Monsieur Gérard DUPATY, Maire d'Amilly



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.